L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 15 AVRIL 1865. Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 15 AVRIL.

☞ A la deuxième page, l'édition d'hier soir la liste des sous du tirage dans le Deuxième District, les annonces de spectacles, départs de bateaux et de navires, les ventes par le shérif et les encanteurs, &c.

A la troisième page, matières à lire et annonces françaises.

Ventes à l'encan de ce jour.
Pour les détails et l'heure des ventes, voir aux annonces

Par le shérif—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, un terrain avec bâtisse, dans le Troisième District, sur la batture en face du faubourg Marigny, entre la rue Vieille Levée et la Bouvre. Aussi, une certaine portion de terre située sur le coteau de la Métairie, avec bâtisses et une autre portion de terre, sur le dit coteau connue sous le nom de Paradis-Place.

Par le shérif—au No 21 de la rue Jefferson, meubles, papiers à lettres, argenterie plaquée, &c.

Par Hoffman & Marks—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, un magnifique terrain amélioré situé dans le Quatrième District, rue Rousseau près du marché Bonsecours, ayant une bâtisse en bois et à étages, &c.

Par J. S. Cross—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, un lot de terre avec bâtisses, situé face à la rue Gentilly, et deux lots de terre avec bâtisses face à la rue Edouard, tous deux dans le Premier District.

Par Montgomery & Bros—à leur salle d'encan, 70 balles de coton.

Par E. Roger & Co—à leur salle d'encan, vente sans réserve de chaussures et de chapeaux. Exparte ordre du gardien du port, une caisse papier savon.

Par B. Guinault—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, une maison face à la rue Moreau, et une autre maison face à la Promenade Carondelet.

Par D. E. Morphy—à son magasin d'encan, du levain et du tabac avariés sur le steamer Star of the Union.

Par A. Gutierrez—rue d'Orléans, entre St Claude et Tremé, beaux meubles et glaces.

Par McCarron & Landry—au Mysonic Hall, un lot de meubles.

Par F Fernandez—à son magasin d'encan, au coin des rues Chartres et St Louis, marchandises sèches, linge fait, livres, meubles, &c.

Par J. P. Boisseau—au coin des rues Magazine et Gravier, farine, savon, beurre, jambons, vin, &c., sur la Levée, en potens 26, Deuxième District, pommes de terre.

Par Wm. P. Vincent—à son magasin d'encan, au No 11 de la rue de Chartres, solerics noires d'Italie, bonneterie coton, &c.

JOURNAUX DE LA HAVANE—Nous sommes redevable à M. Augustus F. Campbell, pour un exemplaire du *Diario de la Marina*, du 1 avril, qu'il a eu l'obligeance de nous faire remettre.

Nous n'y trouvons aucune nouvelle du Mexique, mais nous voyons que les nouvelles reçues précédemment atteignent jusqu'au 21 mars pour Vera Cruz et jusqu'au 10 pour Mazatlan.

Le steamer confédéré *Oreto*, capitaine Maffitt, dont on a déjà annoncé le départ de la Havane, avait été expédié en douane pour Belize, Honduras.

Le steamship *Evening Star*, commandant L. C. Winpenny, partira ce matin, à 8 heures, pour New-York—directement, avec du fret et les passagers suivants :

Mme Gould, Mme Safige et un enfant, Dr Page et sa famille; S Levy et sa famille, Mme H Hurdes 2 domestiques et 2 enfants; C Oger, Mme H Hudson, Mlle Mme J M Fernanz, capt Jno W Geo, capt G A Schaeddan, E Deschamps, A Deschamps, B M Samuels Jr, Jos Gordon, H J Moreland, S E Witter, Mr et Mme J C Amen, Mme Bacon, Mme S A Trewick, Mlle Fanny Trewick, Mme Hilborn, Mlle Hilborn, Mme Morgan et 2 enfants, Mlle Morgan, R F Burlando, A C Warren, Chas Long, Noble, T L Florence, Wm Fawcet, Mr et Mme Jas Marshall, un enfant et sa nourrice, Pablo Sala, Sam Simpson—et 35 à l'entrepont.

Le steamship de la malle des Etats-Unis *Gen. Cromwell*, commandant K. Vaill, quittera son wharf ce matin, à 8 heures, pour New-York, avec un fort frêt, la malle et les passagers qui suivent :

Mme A G Stagiere, 6 enfants et une servante, Mme Raymond et 2 enfants; Mme Jas Johnson, Mme Salisbury et 3 enfants; Mlle Irving, W F Shabee, E Smith, W H Wright, Mme Warner et son enfant, M. et Mme Dana.

Autres nouvelles du Nord
PAR L'OUEST.

Arrivée de Galveston à vapeur W. H. Arthur.

POURSUITE DE LEE PAR GRANT ET SHERIDAN.

Evacuation de Raleigh par Johnston.

RÉJOUISSANCES DANS LES VILLES DU NORD.

Par le bateau à vapeur *W. R. Arthur*, arrivé hier soir, nous avons reçu les journaux de St-Louis et de Cairo du 10. Nous y trouvons les nouvelles additionnelles qui suivent :

New York, 10 avril—Le correspondant du *Herald* fait le récit de la poursuite de l'armée de Lee.

Le 24me corps arriva près de la station de Hatch et de White, sur le chemin de fer de Southside dans la matinée du 5, avec les généraux Grant et Ord.

Le 5me corps et la cavalerie arrivèrent à Jettersville, sur le chemin de fer de Danville, et n'eurent aucun combat à soutenir jusqu'un 1 dans la soirée.

Le 2me, le 5me et le 9me suivirent de très près sur les derrières, et dans la nuit du 5 ils étaient tous sur le chemin de fer de Danville et le 24me à la jonction de Burkesville.

Il paraît que Lee avait ordonné à cette portion de son armée qui avait été coupée par nos troupes le dimanche, de la rejoindre à Amelia Court House, dans la crainte qu'il ne se portassent à la jonction de Burkesville et de là à Danville.

Quand le général Grant arriva à Halloway C. H. un officier d'état major se présenta à lui pour le prévenir que Sheridan avait rencontré l'ennemi en force peu considérable à Jetersville, qu'il l'avait refoulé et avait fait d'importantes captures.

Notre colonne avait envie de faire un campement, mais Grant pensa que le seul moyen de Lee était dans des marches forcées, et il ordonna en conséquence de continuer la poursuite. Les hommes qui avaient déjà fait 20 milles, apprenant les nouvelles encourageantes de Sheridan, demandèrent à grande cris à marcher toute la nuit et partirent avec un enthousiasme ardent. Partout où Grant fut reconnu il fut accueilli avec transport par les soldats.

Quand une division était lasse d'acclamer, une autre continuait l'ovation, et il en était ainsi sur toute la colonne.

On reçut bientôt une autre dépêche de Sheridan, et son contenu engagea Grant à quitter le chemin de fer et à couper à travers champs pour gagner le quartier général de Sheridan.

Dans la nuit du 5, l'armée resta sous les armes en ligne de bataille, pouvant trois ou quatre milles de pays et faisant face à Harsville. La division de cavalerie de Custar était sur la droite et celle de McKinzie sur la gauche.

L'infanterie fut formée avec le 6e corps sur la droite, le 5e dans le centre et le 2e sur la gauche.

Pendant la nuit Lee enleva presque tous ses trains et l'on craignait qu'il pût échapper à cette colonne.

Ord devait marcher le matin sur Lynchburg pour couper en retraite sur tous les points au sud de cette ville.

Cincinnati, 10 avril—Une dépêche au général Hooker, annonçant la reddition de l'armée de Lee, a été reçue hier soir à 10 heures. La nouvelle s'est répandue rapidement dans toute la ville, et les rues en sont bientôt remplies de monde.

On a allumé des feux de joie à tous les coins de rues, on a fait partir des fusées et on a tiré le canon sur toutes les places publiques. La démonstration a continué toute la nuit.

On fait des préparatifs pour une grande célébration.

Le gouverneur Brough a désigné le 14 de courant comme un jour d'actions de grâce.

Cleveland, 10 avril — On tire maintenant une salve de 200 coups de canon. La ville est folle de joie, les affaires sont suspendues; des processions parcourent les rues; on prononce des discours et la musique joue des airs nationaux.

TROUPES ANGLAISES ENVOYÉES A BELIZE HONDURAS.

Mécontentement et désordre d'annexion de Maximilien.

(Correspondance du *N. Y. Herald.*)

Belize Honduras, 24 mars 1865.

Le vapeur de guerre anglais Cordelia, est arrivé le 20 de la Jamaïque, avec des troupes pour la garnison ici, et on rapporte que toutes les troupes qui sont à la Jamaïque ont reçu ordre de se tenir prêtes à l'embarquer au premier moment. C'est sans doute, dans la prévision d'une intervention de la part de Maximilien d'une plaisante importance dans ce comptoir.

Il paraît que le colonel de 4000 Belges qui a été récemment arrivé à Mexico, dans lui ont proposé de se mêler de Honduras, et qu'en cette qualité de l'Europe occupée par les Etats Européens, a été désagréablement pour diminuer ce pays en pour passer à conquérir le

décret de Maximilien relatif à cette colonie, et chasser les quelques coureurs de bois d'acajou. Ce gouvernement prévoit évidemment quelque mouvement de ce genre et se prépare en conséquence. Il ne rendra pas la colonie aussi facile, et dans ce cas les chances de Maximilien sont faibles.

LA SANTÉ DU SECRÉTAIRE SEWARD.

Nous lisons dans une dépêche adressée de Washington au New York *Herald*, sous la date du 6 avril :

L'état du secrétaire Seward a eu fort amélioré depuis hier soir, et il est maintenant aussi bien qu'on pouvait l'espérer. En outre des lésions qu'il a éprouvées et dont nous avons déjà parlé, on a découvert aujourd'hui qu'il avait eu la machoire fracturée sur le côté droit. Il se trouve comparativement bien cette après midi.

Mlle LINA WINDEL, première danseuse fantaisiste, reprendra, ce soir, dans la représentation qui sera donnée, pour les dames, à l'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

LA DÉCISION DE L'AFFAIRE ST-ALBANS.

Nous trouvons dans les journaux canadiens le compte-rendu des débats relatifs à l'affaire des maraudeurs de St-Albans, dont le télégraphe nous avait brièvement transmis le dénouement.

La séance du 29, dit la *Minerve* de Montréal, avait été fixée pour le prononcé du jugement. A 11 heures, le juge Smith a pris place au fauteuil. Une foule considérable l'attendait depuis longtemps. La multitude qui se pressait aux portes de la salle fut 2 heures, mais elle avait accès qu'à partie de la salle d'audience. Les dames étaient en plus grand nombre que d'habitude. Le barreau était presque au complet.

Le hon. Polc Gen Cartier assistait à côté de M. Johnson, puis venait MM Abbott, Lafleur et Kerr, avocats des prisonniers, MM Bethune et Doutre, avocats de la poursuite.

Son Honneur le juge Smith rendit alors un jugement soigneusement élaboré. Il discuta les principales questions soulevées durant les débats et traita, pendant plus de trois heures en conclusion, il déclara qu'il n'avait pas le droit de livrer aux autorités américaines les incendiaires de St-Albans, et que l'acte qu'ils avaient commis ne tombait pas sous le coup du traité d'extradition.

Dans l'énoncé de son jugement, Son Honneur s'appuya surtout sur le fait que l'extradition ne peut avoir lieu pour un acte commis en vertu d'une commission. Ce n'est pas à la cour, dit-il, à examiner si cette commission a les irrégularités qu'on lui reproche. Il suffit de constater que le gouvernement du Nord a nommé Young, lieutenant.

La doctrine généralement reconnue et que la commission excédât les ordres qu'avaient ses instructions, la responsabilité de ses actes ne tombait sur son gouvernement. Or, Young avait une commission, et avait reçu instruction de faire l'incursion de St-Albans.

Son Honneur établit également que la violation de notre neutralité ne les privait pas du caractère de belligérants.

Qu'on ne pouvait prétendre que Young avait été domicilié en Canada, *animo manendi*.

Que l'ordre d'attaquer St-Albans donné par M. Cary à Young, au Canada, n'est pas une violation de neutralité, mais fait partie de l'exercice des droits des belligérants, tel qu'il a été reconnu à Mobile et à Mason et à Angleterre et en France quand ils entendent avec les capitaines des croiseurs de blocus.

Que les coupables ont abusé le caractère de trente de confiance. Et il a le regret que les prisonniers seront livrés pour subir un procès régulier, mais les Etats Unis ayant déclaré qu'ils ne considéreront pas les prisonniers comme belligérants, ils auraient dépu-es à ne pouvoir obtenir leur délivrance, et les dispositions du traité ne pouvant atteindre ce résultat.

Après de telles mots prononcés par Son Honneur le juge Smith, les spectateurs ont eu un mouvement d'une foule enthousiaste trouvant le fruit de l'effort de l'éloquence et de la police. Les curieux qui encombraient les corridors reprirent avec cris de triomphe, et les cinquante et quelques qui sont à l'extérieur. La Tribune alors prés d'une heure le retour des prisonniers à la prison pour leur faire de nouvelles ovations en passant.

On se rappelle que le mandat d'arrestation contre les prisonniers porte deux chefs d'accusation, savoir : vol et meurtre. Jusqu'à l'on n'a plaidé que sur le premier chef. Il est évident maintenant à régler l'autre point : le meurtre de Morrison. Il est évident que la poursuite n'a rien à exposer de cette dernière étape et que ces chefs sont abandonnés.

M. Abbott, aussitôt le jugement rendu, demanda quand Son Honneur pourrait procéder sur ce dernier point. M. Devlin demanda un délai d'un mois. Son Honneur le juge Smith donna ordre aux prisonniers de revenir en cour samedi, pour qu'il soit déposé de cette autre accusation.

Il est à remarquer que le jugement rendu et le jugement à intervenir en l'avenir de plus sonnaires ne causeront pas leur élargissement. Il pose sur eux un second mandat d'arrestation d'une nature moins grave, mais d'un effet plus sûr.

Ils devront répondre au gouvernement canadien d'une infraction de neutralité. Il est certain que les prisonniers dont peut être jugés par la violation de la neutralité comme ils auraient dû le faire. La violation à cette neutralité est l'expression du mépris que l'on porte aux lois du gouvernement ainsi insulté. C'est une des questions les plus délicates du droit international. Il est donc de la dignité de notre gouvernement d'examiner jusqu'à quel point les soupçons qui planent sur le bien-fondé d'organisation de l'affaire St Alban sont fondés. Nous espérons vivement que les prisonniers ne se seront pas rendus coupables de cette violation, mais nous soulaitons, avant tout, que notre dignité soit respectée.

— Ceci vient à l'appui de la thèse que nous avons soutenue dès les premiers jours de l'agitation des incendiaires. Nous avons toujours prétendu qu'ils n'étaient pas sujets à extradition, mais qu'ils étaient responsables de leurs actes devant notre propre gouvernement.

D'un autre côté, on annonce que les autorités provinciales ont le dessein de transférer les accusés à Toronto (Haut Canada) et de les faire juger par la même cour qui a déjà accordé aux Etats Unis l'extradition de Burley, le corsaire du lac Erie. Les réfugiés confédérés au Canada viennent de lancer un manifeste dans lequel ils s'élèvent en termes énergiques contre les traités les complaisances du gouvernement canadien à l'égard de MM. Lincoln et Seward.

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE est le théâtre le plus agréable de la ville. Il y a représentation tous les soirs et AUJOURD'HUI, à midi.

FRANCE.

Paris, 17 mars 1865.

Un décret impérial insère au *Moniteur* de ce matin, élève à la dignité de maréchal MM. le général Fleury, le général Molinet, Daviere et Chasseau.

Le voyage de l'empereur à Lyon, que l'on annonçait pour le mois prochain et qui devait coïncider avec la destruction des fortifications de la Croix Rousse, ne semble plus aussi certain qu'il le paraissait d'abord.

On assure que M. Baroche, sollicité par plusieurs amis, se serait pas éloigné d'accepter la présidence du corps législatif.

Le 9e bureau du corps législatif a validé aujourd'hui les élections de M. Edouard Audiffred de M. Bravay.

Madame de Morny n'a pas quitté l'hôtel de la présidence. On prépare en ce moment pour la duchesse un hôtel de la rue Portin. C'est là qu'elle ira s'installer avec ses enfants et sa maison.

Le marquis de Lavalette, sénateur, est nommé subrogé-tuteur des enfants du duc de Morny, son ami.

On sait enfin à quoi s'en tenir sur les motifs qui ont déterminé les membres de l'opposition du corps législatif à ne pas se rendre aux obsèques du duc de Morny. Ils ont voulu, par cette manifestation, protester contre le coup d'Etat du 2 décembre, et ils n'ont pas craint de le faire sur un cercueil, se montrant aussi partiaux à l'égard d'un homme qui leur a si souvent donné des leçons d'impartialité et de pardon. L'opinion publique, jusque dans les populations ouvrières de Paris, a été indignée de cette tactique. On se demande pourquoi M. Thiers et M. Havin s'y sont associés, le dernier surtout, qui supplait, il y a quelques mois, M. de Morny d'être le témoin du mariage de sa fille. Quant à M. Thiers, c'est encore autre chose. M. de Morny ne lui avait donné depuis dix ans que des marques de déférence particulière, et non seulement M. Thiers n'a pas assisté aux obsèques du président, mais encore, durant tout le cours de la maladie à laquelle a succombé le duc de Morny, il ne s'est pas fait inscrire une seule fois à la présidence. Tout cela est aussi coupable que maladroit. Pourra-t-on ajouter foi à la parole de ces hommes, lorsqu'ils diront que s'est dans l'intérêt de l'empire qu'ils font de l'opposition? On leur fermera constamment la bouche en leur jetant à la tête la condamnation qu'ils ont tenue le 13 mars 1865.

L'Opinion Nationale et le Siècle ont poussé les choses plus loin encore. Le discours de M. Rouher, qui ne devait rencontrer que des appréciations sympathiques, a été, de la part de ces journaux, l'objet d'observations grincheuses. Je le commente avec peine, pour les étrangers qui ont en la triste occasion de faire d'un ministre, le coryphée de toutes rancunes politiques.

L'Europe reproche à M. Emile Ollivier d'avoir d'abord cédé aux cris du duc de Morny, mais aujourd'hui M. Emile Ollivier, qui jusqu'ici n'a pas mis de sonnerie, on avait mis un peu fort, l'Europe, s'imprimant des doctrines de l'opposition, qu'aujourd'hui, n'aurait-elle pas dit que M. Emile Ollivier était rendu. Elle l'a déjà accusé d'avoir trahi son parti. Si l'Europe savait que celui qu'elle attaque aussi ne lit jamais les calomnies qu'elle répand sur son compte, et qu'elle le laissent absolument insensible, elle se donnerait, sans doute moins de peine pour lui déplaire.

L'attitude de la presse parisienne à propos de la double question posée par l'insertion successive au Moniteur du rapport de M. Duruy et de l'exposé du projet de loi qui vient d'être soumis au conseil d'Etat, est assez curieuse à observer.

Les feuilles représentant les diverses nuances de parti clérical, la Gazette de France, l'Union, le Monde et le Journal des Villes et Campagnes, se prononcent énergiquement contre le rapport, sans donner leur adhésion sur le projet de loi. Le Journal des Débats approuve sans réserve le projet de loi et n'exprime pas approuve à l'endroit du rapport. Le Siècle, la Presse, le Temps, l'Opinion Nationale et l'Avenir adhèrent, sans réserve, aux conclusions de M. Duruy. La Patrie dit beaucoup de bien du rapport, sans critiquer le projet de loi. La France fait l'éloge du rapport, en constatant que les partisans de l'instruction gratuite et obligatoire sont loin de regarder la partie comme perdue et ne craignent pas d'opposer à la majorité du conseil, l'autorité de M. Duruy, du prince Napoléon et même de l'empereur. La Constitutionnel et la Patrie ne sont peut-être pas loin de penser de même car ils gardent un silence absolu. Le Pays, moins spirituellement le Journal des Débats, ils avaient le sentiment que, dans la lutte, ses dieux de leur tête, se livre en ce moment une bataille des dieux, où il ne convient pas aux Sampsons modèles d'intervenir.

Pour mon part, j'ai la forme conviction que le projet n'est qu'une étape qui nous rapprochera de l'instruction gratuite et obligatoire.

On a cru bien bon bien toute initiative : Pourquoi de l'abonne. Cette brochure, qui rappelle par la violence les *Châtiments* de Victor Hugo, est un lyrisme pamphlétaire dirigé contre l'empereur à propos de la publication de l'*Histoire de Jules César*. J'avais un exemplaire entre les mains et je me suis surtout pas d'avoir pu lire rien lu de plus paradoxal, de plus injuste et de plus haineux. On m'assure que l'éditeur a agit de la meilleure foi du monde, et qu'en rapportant la date de la vente se seraient appelé sur attention sur le vertige et caractère d'un travail qui croyait une œuvre d'érudition. Il serait plus intéressant de savoir si ce qui a pu surprendre les amis de l'ex-empereur qui restent sous entre les mains de la justice.

Rétire, forgeron de cuivre de l'habitation Wormser, faubourg St. Bernard, est mis hier sur le bateau à vapeur *Star Morton*, qui venait en ville. Le vapeur du port d'un pied constata que un clou a crevé partie rupture d'un tuyau conduit de la cause d'eau.

Un nommé Alexandre Hyde a été arrêté, on peut dire qu'il a été conduit. Le colonel Hunt l'a arrêté.

Wm. Johnson a été arrêté dans un cabaret de Poydras et le Levee, et le premier.

Les deux affaires seront appelées aujourd'hui devant le Préfet.

SOLO—Un nègre a été tué, samedi, vers 10 heures du matin, dans un accès de folie.

BOB HART, DICK PARKER et [illegible] ont été jugés [illegible] ACTUELLEMENT, à midi, à l'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

FEUILLETON.

LES JALOUX.

LE GENERAL CHARDIN.

PAR J. DE GONDRECOURT

XV—Suite.

—Monsieur, répétait le jeune homme tout ému, je ne vous le pardonnerai pas, je ne doute du pardon, et cette honte m'est venue hier quand j'ai vu votre impuissance à recourir le malheur. Je me suis dit que si j'étais le roi de la France et de la Navarre et M. Parmentier pour mettre sur le trône, je serais honteux de ne pas vous rendre cette personne qui me fait exécrer la Roulaie, et, en dédommagement, je ne vous offrirais pas une petite fortune en tirant des pordreaux. Je veux donc sauver du bon votre existence travailler comme un nègre et en enrichir, s'il plaît à Dieu pour cette, comme vous, en tout en position de faire du bien.

—Superbe! Voilà qui est parlé! s'écria le comte, mais je me permettrai de penser qu'une si noble résolution n'a pas pénétré d'elle-même au tout cervoux. Tu en amoureux de Mlle Parmentier..... Ne baisse pas les yeux, mon gars, je crois que les avoient correctement quand on est de ta trempe..... Tu veux faire fortune pour mériter..... Allons! Allons! tu as bien l'air de prétendre pas en savoir plus long. A quoi et comment dérèse-tu travailler comme un nègre?

—N'avez vous pas des relations commerciales ou industrielles aux Etats Unis?

—Oui, parfois! Mais c'est aller bien loin, et l'exportation m'a tant coûté qu'à me dégoûter de l'exporter au delà des mers. Si tu es homme de ferme résolution, et tu le sens assez fort pour rester aux autres exposés et aux séductions de la vie parisienne, je t'adresserai à un ami dévoué, intelligent, laborieux, qui t'emportera et te pourvoira.

—Monsieur oui, vous me rendrez un immense service dont je vous bénirai ma vie durant. Préparez votre lettre de recommandation, je la prendrai demain soit et vite mettre en route aussitôt.

—Soit! la belle chose que la jeunesse! et comme je me reconnais à cette ardeur.

—Vous ajouterez une grace au bienfait..... vous me garderez, pendant quelque temps, le secret sur ma détermination, car en fin si je donne je dois qu'on ne se moque pas trop de moi à ma mission.

—Ah ouiche.

—Merci, mon bon oncle. Il reste entendu que ce secret ne concerne que les parents et amis du village? Vous m'aurez bien à cacher à ces dames, mais ne vous seulement, car elles m'embarrasseront.....

—Si tu le fait quelque argent.....

—J'ai de belles économies, interrompit l'ex cellent jeune homme, d'ailleurs, pour bien travailler, il faut être pauvre.

Et il s'enfuit pour ne rencontrer de félicitations qui paraissaient blesser sa modestie.

—C'est le contre-poison du Bernard, pensa le général, tout en suivant d'un œil paternel l'ex-Landry, qui se perdit bientôt dans la grande allée.

Rentré chez lui, Landry épuisa lestement son travail, mit une lettre de Rouillac le vieil passer, au trot, sur la route d'Auch, sa grande valise bâtée à la palette de sa selle comme pour un long voyage. Quand le cavalier eut atteint l'un des derniers coteaux du côté d'où l'on pouvait apercevoir la façade de la maison du Bernard, il se dressa sur ses étriers et s'écria, les yeux levés vers cette demeure :

—Elle ne mourra pas, jalouse tuée! non pas la rage, pour mon bonheur, elle ne mourra pas!

Au même instant, Jules Bernard, caché derrière un rideau de mousseline, appelait sa mère à la fenêtre, où il était depuis quelque temps en réveil.

—Venez donc ici, chère mère, lui dit-il! N'apercevez-vous pas un cavalier le bas sur la route d'Auch?

—Oui.

—Et vous ne le reconnaissez pas?

—Non.

—C'est le cousin Landry qui court à sa ruine.

—Qui t'a dit ça?

Jules Bernard posa un doigt sur son front, avec le geste grave qui lui était familier, et il répondit :

—Vous verrez.....je suis prophète pour ne pas dire sorcier, puisque, dans le pays, ce mot fait peur.

Mme Bernard contempla son fils avec admiration, et remercia le ciel de ce qu'il avait bien ses entrailles.

XVI.

A la nuit noire, par une bise qui forçait chacun à se renfermer chez soi, Landry rentra dans Rouillac et mit pied à terre à la porte de son logis. Le cheval était harassé, son maître lui avait fait faire quatre-vingts kilomètres dans la journée, en pressant une allure que le pauvre animal dit saxer de fantaisie despotique. Landry n'répondit à aucune des questions de son domestique, monta dans sa chambre, ouvrit sa valise, y prit un portefeuille et un sac assez lourd, sortit de nouveau et alla droit à la maison Parmentier.

—Le mieux se soutient, n'est-ce pas? demanda-t-il à Cazilis.

—Oui, monsieur, toujours, et de mieux en mieux, car le général est venu ce matin.

—Il n'a pas vu le docteur!

—Non.

—Ni mademoiselle, par conséquent?

—Pas davantage; mais comme nous savons qu'il vous a promis, en secret, de nous tirer d'embarras, en visite a confirmé ses bonnes intentions. C'est de moins ce que nous pensons, monsieur, mademoiselle et moi.

—Ils seraient avec lui, dans la